



# ATDM 34



## Assemblée générale 2012



Exposition et salle prêtes



Un accueil souriant



Une assemblée attentive



Le soleil était aussi présent

**Bulletin N°68 mai 2012**



# ATDM 34



*Le plaisir de se retrouver autour d'un café d'accueil*



*Vous avez vu mon général !*



*Une assemblée participative*

## Mot du président !



Chers amis,

À l'issue de notre Assemblée Générale, le 29 janvier, je formulais des remerciements en m'appuyant sur «**cette équipe étonnante, motivée, fidèle et enthousiaste** dans la distribution... pour organiser et gérer ce très sympathique rassemblement. Des suggestions, des idées, des arguments, des projets, des échanges...pour développer, élargir et amplifier un ordre du jour consistant, diversifié et ambitieux... »

L'élan de solidarité lors de la souscription « **Noël pour nos soldats** », l'engagement de **nouveaux membres actifs** dans le Conseil d'Administration, Christian GUEGAN et de Jean Marie ROMAIN, l'exceptionnel investissement de Vincent RABOT dans la recherche, la diffusion et la mise à jour de l'information, **la réorganisation du site internet**, l'assistance, les conseils, les instructions, toujours précises, apportées à chacun mais aussi hors ATDM34, **le concours spontané** de Daniel VERIN et Bernard DEVIENNE en renfort de Roger RAYBOIS et Jean Pierre GOVERN pour porter notre drapeau, **les avis éclairés**, sympathiques et affectueux de nos Anciens, **l'arrivée de nouveaux membres**, jeunes et nombreux, pour dynamiser, tonifier et renforcer l'équipe, **le dévouement, la disponibilité et la fidélité** des laborieux presque anonymes... Juliette DRUINOT, Louis LARMANDE, Yvan NICAISE et bien d'autres **sont les authentiques richesses de notre noble et généreuse amicale...**

Nous avons rendu un dernier hommage à nos camarades disparus : **Marcel RIVIERE-REICHNBACH, Stéphane FRACHET, André GUINET et Jean Louis LAPORTE** et nous sommes venus nombreux, avec notre Drapeau, pour **honorer nos soldats Morts pour la France** en Afghanistan lors des cérémonies organisées par la Préfecture à Montpellier.

**Les retrouvailles pré-estivales vont nous permettre de partager** de précieux instants et de retrouver nos amis... parfois lointains. Elles seront aussi l'occasion de découvrir des sites méconnus de notre région pour des plaisirs à la fois culturels et culinaires...

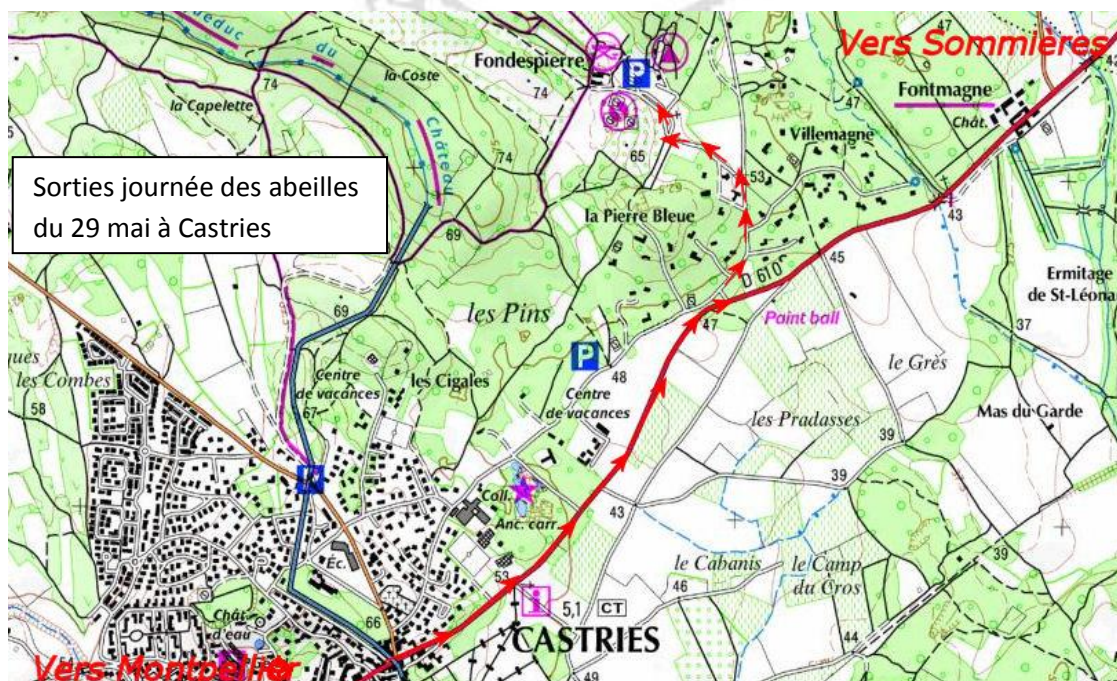
Notre **Bazeilles 2012** se prépare. Nous l'organiserons le samedi 15 septembre à Saint-Gély-du-Fesc. Notre Colonel et Ami **Christian MERCIER** y sera promu « **Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur** ».

En cette fin de printemps où les activités familiales et associatives sont nombreuses, où les fêtes et les retrouvailles se succèdent consacrons un peu de temps pour prendre des nouvelles, aller visiter nos amis esseulés, les inviter, leur prodiguer un peu de joie.

Avec toute mon amitié

Et qu'au nom de Dieu... vive la Coloniale !

Paul Chassagneux



## *La vie de l'amicale*

### NOS PEINES :

- **Marcel RIVIERE REICHENBACH** décédé le 1<sup>er</sup> mars 2012 à l'âge de 85 ans
- **Stéphane FRACHET** décédé le 2 mars 2012 à l'âge de 87 ans
- **André GUINET** décédé le 1<sup>er</sup> avril 2012 à l'âge de 88 ans
- **Anne NGUYEN THI NGOC-ANH, épouse de Joseph TRÂN**, le 15 mars 2012 à l'âge de 64 ans.
- **Jean Louis LAPORTE** décédé le 21 avril 2012 à l'âge de 62 ans

*A leur famille, leurs proches et amis,*

*Les membres de l'ATDM34 présentent leurs très sincères condoléances et les assure de toute leur sympathie*

### NOS JOIES :

- **Le Colonel Christian MERCIER** est promu au grade de Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur
- **Le général d'armée Elrick IRASTORZA** est nommé président du conseil d'administration du groupement d'intérêt public : Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale 1914/2014
- **René FINOSKI** est promu au grade d'Officier de l'Ordre du Mérite agricole
- **Louis LARMANDE** : reçoit la **croix du combattant volontaire** avec barrette « Afrique du Nord »

### SANTE/NOUVELLES DES ADHERENTS :

#### [Voir rubrique membres](#)

**Encore des absents ou un manque d'infos dans cette rubrique? Alors faites signe... !**  
*N'hésitez pas à nous communiquer de vos nouvelles et nous en donner de nos amis...Merci !*

### BIENVENUE A BORD : depuis novembre 2011

- Colonel **Pierre DAUFRESNE** (1945) Montpellier
- Lieutenant-colonel **Éric HÉBRARD** (1953) Saint Drezerly
- Adjudant chef **Georges LAFARGE** (1947) Lattes
- **Général d'Armée (2<sup>ème</sup> section) Elrick IRASTORZA** (1950) ancien CEMAT / résidant à Castries
- **Hubert FABRITIUS** (1943) / Pharmacien en Chef (Colonel) / a servi en Guadeloupe (Pointe à Pitre 1972-1979) et (Institut Pasteur 1989-1992), en Côte-d'Ivoire (CHU Abidjan 1979-1987), à Tahiti (Hôpital Jean Prince à Papeete 1987-1989). Adjoint au maire de Baillargues.
- **Jean-François CUTAYAR** (1942) résidant à Lattes / APRONUC (Cambodge 1993)

### INFORMATIONS:

- **REMERCIEMENTS du Général Bernard THORETTE** pour notre souscription « Noël pour nos Soldats » (don ATDM34 de 1605 € à Terre Fraternité) ainsi que pour l'aide et le soutien apportés par l'ATDM34 dans la difficile épreuve visant à discréditer l'association « *Terre Fraternité* » et son action apportée à nos blessés et à leur famille.
- **EDITION d'un ouvrage « VIES ET MORT D'UN GRAND LEGIONNAIRE » 1912-1958, le LCL JEANPIERRE**, par Daniel SORNAT, historien, Saint-cyrien de la promotion Jean Pierre, membre de l'ATDM34.
- **COLLOQUE du TRINOME ACADEMIQUE de Montpellier (Défense/Education nationale/IHEDN)** organisé le 21 mars au lycée Joffre (CRDP MPL). Interventions très intéressantes du GAR IRASTORZA "Le chef militaire et la gestion de l'image de la guerre chez ses personnels, leur famille, le public, les médias et les responsables politiques" et de Mr Jacques LIMOUZIN IA-IPR d'histoire géographique "La problématique, tableau historique". Déception pour l'atelier/débat « **les images de la fin de la guerre en Algérie : déconstruire un mythe** » présenté par Mr Didier LAVRUT. Pas de débat, monologue ennuyeux et soutien inconditionnel des enseignants aux thèses du FLN.
- **BULLETIN avec PV de l'AG de l'AAMTDM** envoyé aux titulaires de la Carte du Marsouin ou adhérents à l'association.
- **PROMOTION du père Yannick LALLEMAND**, ancien aumônier militaire de l'EAI, **au grade de Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur.**
- **INTERVENTIONS du Général IRASTORZA à retrouver sur [www.atdm34.net](http://www.atdm34.net)**
- **ATDM30 : Le LCL J. ROIGNOT a démissionné** de ses fonctions de président. Est remplacé par le Col Gilles LEMAIRE
- **ETHYLOTEST OBLIGATOIRE dans les véhicules à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2012.** Tout conducteur de véhicule terrestre à moteur, à l'exclusion d'un cyclomoteur, est dans l'obligation de justifier de la possession d'un éthylotest (non usagé et disponible immédiatement). C'est ce qu'indique un décret publié au Journal officiel du jeudi 1er mars 2012.

### TRESORIER:

- **Cotisations** : une vingtaine de retardataires... **Pour les oublieux réagissez ! merci**
- **Effectif ATDM34 actualisé : 132**
- **Tirage papier et envoi des bulletins 2/3 fois/an. Pb de coût (# 3,5 € par bulletin).** Demande faite aux internautes de confirmer leur « besoin/envie/désiderata... » **uniquement pour ceux qui souhaitent** recevoir aussi la version papier. **Les non internautes reçoivent d'office l'exemplaire papier**

### AGENDA :

<http://www.atdm34.net/>

- **Mardi 15 mai : déjeuner/retrouvailles ATDM34** au restaurant « la fraîcheur » à **Béziers**.
- **Mardi 29 mai : Sortie** au « Rucher école » de Castries.
- **Jeudi 31 mai 10h00 : réunion préparatoire pour l'organisation de Bazeilles** à la mairie de Saint Gély-du-Fesc. Déjeuner prévu à la boulangerie « le Pétrin D'Honoré » / 999 av Clapas à St Gély / Plat complet / dessert / vin / café # 18 € - Inscriptions auprès de Louis LARMANDE pour le 29 mai / règlement sur place
- **Vendredi 08 juin : Sortie ATDM34 à Lodève/lac du Salagou.**
- **Samedi 09 juin** Méchoui annuel de l'ATDM30 au mas de Fontfroide sur le camp des garrigues. Contact : Eveline DELENNE au 0971333708 / 0675246653 ou sur internet [eveline.delenne@orange.fr](mailto:eveline.delenne@orange.fr)
- **Jeudi 28 juin** : Inauguration d'un buste du Général BIGEARD à Carcassonne
- **Samedi 15 septembre: BAZEILLES ATDM34 à Saint-Gély-du-Fesc**

## **81<sup>ème</sup> CONGRES FNAOM/ACTDM 2012 à CASTRES du 24 au 28 septembre 2012**

**Inscriptions à faire auprès de la FNAOM au plus vite / 4 formules proposées**

Organisation et bulletin de participation dans l'AOB n°386 (janvier/février 2012) et sur le site : [www.atdm34.net](http://www.atdm34.net)

**Participation ATDM34 avec le drapeau à la cérémonie au monument aux morts le 27 et à l'AG le 28**

### **SORTIE.... « JOURNEE ABEILLES » 29 mai 2012**

Rucher école de l'Hérault domaine de Fondespierre à Castries <http://www.centre-apicole-delherault.com/>

10h00 Accueil sur le parking du domaine de Fondespierre / Plan

Présentation du centre et initiation à l'apiculture par René FINOSKI // Travaux pratiques / prêt de tenues d'apiculteur

**Pique-nique organisé sur zone/ Grillades, apéritif, vin (participation de 10 €/personne)**

**Membres, conjoints, amis, amis des amis.... sont les bienvenus**

Apporter assiette, couverts, serviette, verre, glaçons, café + **1 dessert et/ou 1 entrée que nous partagerons**

Réservation à faire avec chèque auprès de Louis LARMANDE/50 rue Edgard Quinet/34400 Lunel pour le 25 mai

Voir plan à la page mot du président

=====

### **SORTIE INSOLITE.... « JOURNEE TAPIS » 8 juin 2012**

**Manufacture nationale de la Savonnerie à Lodève / Village d'Octon / Lac du Salagou**

**10h00 RV et accueil sur le parking de la manufacture (Impasse des liciers à Lodève) / 10h30 Visite**

Manufacture royale puis nationale de tapis dont l'origine remonte à Henri IV et qui tire son nom d'une ancienne manufacture de savons que Louis XIII installa en 1627. L'atelier de Lodève, créé en 1966, est installé dans de nouveaux bâtiments depuis 1990.

L'atelier produit des tapis d'après des artistes contemporains tels que Paulin, Hajdu, Lalane, Morellet et réédite des tapis des XVIIe-XIXe siècles. Ces tapis sont destinés au Mobilier national pour les bureaux des bâtiments officiels : ambassades, ministères, l'Elysée.

**13h00 déjeuner au Restaurant "La Calade" à Octon, petit village typique proche du lac du Salagou**

Apéritif/ Salade Calade et son trio de verrines/Tajine d'Agneau du Terroir/ Duo de Dés de Poire et de Mousse sur Sablé/vin et café

**A l'issue promenade en bordure de lac pour les plus courageux.**

**Participation visite et déjeuner 25 €/personne - Covoiturage possible à demander lors de l'inscription**

Réservation à faire avec chèque auprès de Louis LARMANDE / 50 rue Edgard Quinet/34400 Lunel pour le 4 juin

**L'Amicale des Anciens d'Outre-Mer et  
Anciens Combattants des Troupes de Marine de l'Hérault**  
dite ATDM34



*Procès verbal de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du  
28 janvier 2012 à Castries*

**1. Ouverture de l'AG par le président :**

45 présents + 25 pouvoirs/soit **70 pour un quorum minimum de 29**

- Remerciements à vous tous d'être ici, à nos Grands Anciens, à tous ceux venus de loin, à nos convalescents, à Claude DESMERGERS, Andy RAKOTO. Merci aussi à tous ceux qui ont répondu... pour s'excuser.
- Merci à René FINOSKI pour l'organisation et l'accompagnement des conjoints dans la visite du Rucher-école de Fondespierre. Merci à tous ceux, qui ont participé et travaillé à l'organisation de notre AG.
- Merci à JY FEVRIER pour son l'Exposition « dite humide » sur la « jeune Armée 1870/1914 »: avec des dessins de Louis TRINQUIER et des aquarelles de M. PATY qui a été très appréciée.
- Nos invités : Bernard ADELL, fondateur et propriétaire du musée des Sahariens au Crès avec son épouse.

**HOMMAGE A NOS MORTS**

**José DESMERGERS, Jacques GOUJAT, Henri PIBOULEAU**

**Nos camarades « MORTS POUR LA FRANCE »**

**PARENTS & AMIS**

**MINUTE DE SILENCE**

- **Témoignage de sympathie** : à tous nos blessés au combat, à leur famille et celles de nos morts, à nos Anciens, à ceux qui sont hospitalisés, à nos malades
- **Carnet Rose** : *Marie-Awa fille de Daniel SAIDI, Alrick petit-fils de Gérard Bihan, Lisa onzième arrière petite fille de Juliette DRUINOT, Antoine cinquième petit enfant de Marie/Jean Louis LAPORTE.*

**A l'honneur en 2011**

**Ordre Nationaux**

- **Officier de la Légion d'Honneur** : l'Adjudant Chef (er) Jacques BOUTHIER,

**Divers**

- **Diplôme d'honneur de porte-drapeau** Adjudant Chef (er) Roger RAYBOIS
- Georges BARTOLI et Jean Pierre BRISSE sont **élus au Conseil Départemental des Anciens Combattants "O.N.A.C."** au titre des opérations postérieures au 2 juillet 1964.

**Mérite colonial :**

- Madame Juliette DRUINOT (promotion 2011)
- Madame Claude DESMERGERS (promotion 2012)
- Monsieur le député Jean Pierre GRAND (promotion 2012)
- Adjudant-chef (ER) Guy MEUNIER (promotion 2012)

## 2. Rapport du trésorier

### SITUATION FINANCIERE AU 31 DECEMBRE 2011

TITRES	DEBIT		CREDIT		SOLDE	
	REEL	PREV	REEL	PREV	REEL	PREV
<b>REPORT</b>			<b>3296.78</b>	<b>3296.78</b>	<b>3296.78</b>	<b>3296.78</b>
COTI ATDM			1522.50	1812.50	1522.50	1812.50
COTI ANNEE A +1			18.00		18.00	
COTI FEDERATION	-367.50	-437.50	367.50	437.50		
<b>S/T COT</b>	<b>-367.50</b>	<b>-437.50</b>	<b>1908.00</b>	<b>2250.00</b>	<b>1540.50</b>	<b>1812.50</b>
REPAS	-7057.00	-5800.00	7051.00	5800.00	-6.00	
BAZAR	-350.00	-300.00	82.00	300.00	-268.00	
DAMIER			998.00	700.00	998.00	700.00
<b>S/T ACTIV ASSOC</b>	<b>-7407.00</b>	<b>-6100.00</b>	<b>8131.00</b>	<b>6800.00</b>	<b>724.00</b>	<b>700.00</b>
DONS			881.50	500.00	881.50	500.00
STAG ETRANG						
F SOLIDAR + EVEN PART	** -728.90	-1500.00	280.00		-448.90	-1500.00
<b>S/T ACTION SOCIALE</b>	<b>-728.90</b>	<b>-1500.00</b>	<b>1161.50</b>	<b>500.00</b>	<b>432.60</b>	<b>-1000.00</b>
REPRESENT	-1834.25	-1500.00			-1824.25	-1500.00
CORRESPOND	-656.00	-700.00			-656.00	-700.00
COPIES	-460.36	-700.00			-460.36	-700.00
FOUR BUR	-638.89	-1000.00			-638.89	-1000.00
ASSURANCE	-110.32	-150.00			-110.32	-150.00
<b>S/T FRAIS GENERAUX</b>	<b>-3699.82</b>	<b>-4050.00</b>			<b>-3699.82</b>	<b>-4050.00</b>
SUBVENTIONS			415.00	415.00	415.00	415.00
<b>TOTAL</b>	<b>12203.22</b>	<b>12087.50</b>	<b>14912.28</b>	<b>13261.78</b>	<b>2709.06</b>	<b>1174.28</b>

## 3. Rapport de la commission d'apurement des comptes par Maurice ANDREY

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale, j'ai effectué le 13 janvier 2012 le contrôle des comptes de l'association à l'exercice budgétaire clos le 31 décembre 2011. Les investigations ont été conduites afin d'apprécier l'application de la réglementation comptable ainsi que la rigueur des chiffres enregistrés. J'ai pu procéder :

- au contrôle des opérations réalisées, de leur enregistrement et de la concordance entre celui-ci et les pièces comptables,
- à la vérification des chèques, des relevés de comptes et du solde au 31 décembre 2011.

Les comptes annuels de l'association qui vous ont été présentés sont sincères et tenus de manière réglementaire. *Je tiens à féliciter Louis Larmande, trésorier de l'association, pour la rigueur et le soin apportés à la bonne tenue des comptes.* Ceux-ci reflètent bien la situation financière de l'ATDM34 au 31/12/2011 et je propose qu'ils soient approuvés par l'assemblée générale.

### VOTE

**Le quitus au trésorier est adopté à l'unanimité.**

## 4. L'ATDM 34

**136 adhérents à ce jour** / 122 au 30 janvier 2011 (AG 2011)

- **Décédés:** José DESMERGERS, Jacques GOUJAT, Henri PIBOULEAU
  - **En silence radio :** F. BANON, J. BEDEL, R. CHAMBOREDON, P. LAUZAT, M. PAUCHANT, A. PLANE
  - **Radiation demandée:** Régis CHAMBOREDON, Michel PAUCHANT, Alain PLANE
- Accord de l'assemblée pour la radiation de ces membres**
- **Exemptés de cotisation :** 5
  - **Effectifs :** Mise à jour en temps réel du **listing** sur le site internet. A vous tous de communiquer les corrections et les informations nouvelles.
  - **Moyenne d'âge : 72.5 ans** - Doyens : COL MILHE de SAINT VICTOR 92 ans et Lucie BASSET 92 ans
  - **Internautes : 90** dont notre doyen (homme) est Henri POUZERGUE 88 ans mais précédé par Lucie BASSET (92 ans)

### **16 nouveaux adhérents depuis la dernière AG**

François ANSEAUME (1956), Alain BASSOT (1942), Benjamin BIOUTI (1978), Pascal BLIOT (1970), Pierre DAUFRESNE (1945), Jean DEMACON (1936), François DERRIEN (1938), René FINOSKI (1935), Eric HEBRARD (1953), Jean Félix HECKER (1932), Elrick IRASTORZA (1950), Claude LETELLIER (1930), Henri MEUNIER (1937), Michel NOILHAN (1955), François POUCHAT (1952), Jean Marie THIEBAULT (1934)

**DEMANDE de DEMISSION** du médecin en chef Roger RAYNAUD (1926). Après 15 années de fidélité à l'ATDM34 il a été décidé qu'il resterait sur les tablettes de l'ATDM34 avec ou sans cotisations.

#### **INTERVENTION DES DELEGUES POUR LEUR ZONE D'ACTION :**

**J-M ROMAIN / G. BARTOLI** pour BEZIERS, **Y. NICAISE** pour les Hauts Cantons, **L. LARMANDE** pour Lunel

### **ACTIVITES 2011**

- **Participation aux cérémonies patriotiques, à l'hommage à nos soldats morts pour la France** en Afghanistan (Castelnau/Montpellier), à l'AG du Souvenir français, de la DPLV/LS / aux cérémonies de tradition de l'UNP34, de l'AALEM et des MM/ aux manifestations de l'ONAC, l'UNC34, l'ANA RICM, l'ANA 21<sup>ème</sup> RIMA
- **Visites aux anciens** faites par Juliette DRUINOT et contacts téléphoniques fréquents auprès de ceux qui sont seuls.
- **Assistance administrative** à Andy RAKOTO et à Francine PIBOULEAU après le décès de leur conjoint.
- **Soutien informatique permanent**, par Vincent RABOT, à la **gestion des sites** de l'ANOCR34, du DPLV-LH, du musée de la Maison de la dernière cartouche... **Il a effectué le remodelage complet du site de l'AAMTDM** avec les traductions (en espagnol par le Colonel (er) Christian MERCIER, en italien par le Colonel ® René CATHALA et, en allemand, par Mme Lilia GIRARD aidée par le Général Miche RALL et corrigée par l'Oberstleutnant Diera Stephan, en poste à l'EAI). Ce site est passé sous le joug de Michel AVELANGE (AAMTDM) mais notre webmaster en assure toujours l'assistance. **Il a créé et mis à la disposition** de toutes les amicales TDM qui souhaitent intégrer le web, **une base complète pour un site « clé en main »** type ATDM34.
- **Participation au projet de la création d'une Journée nationale du Souvenir :** Vincent RABOT a rédigé des notes et communiqué à nos élus l'argumentation du GCA (2S) D. DELORT, PDT de la Saint-Cyrienne, association pilote du comité d'entente (regroupant plusieurs dizaines d'Associations / 1 million de membres), créé pour une véritable action commune auprès du Président de la République.. Le message est bien passé, a été relayé à l'Assemblée Nationale et au Sénat et un projet de loi a été adopté par les deux chambres enrichi d'une obligation d'inscription sur les monuments aux morts des communes des décédés en opération.
- **Participation au congrès de la FNAOM&ACTDM** à Caen et **aux cérémonies de Bazeilles** à Fréjus
- **Forte mobilisation pour les funérailles de nos camarades :** José DESMERGERS, Henri PIBOULEAU, Jacques GOUJAT et Jean BOURREAU (PDT ANA21)
- **Organisation de randonnées** par Michel BAIN (Octobre et novembre dans le massif du Caroux). Activité physique et culturelle car notre guide maîtrise la géographie mais aussi l'Histoire.
- **Organisation de visites culturelles, de sorties et de déjeuners** en Aveyron, à Béziers et dans la région de Montpellier avec une participation très honorable.

#### **PROJET D'INTERVENTIONS EN MILIEU SCOLAIRE : Historique et état du projet**

**Préparation de 3 modules réalisée par M. BAIN, G BARTOLI, P. PACAUD**

*A propos de la guerre de 1870 : Un engagement total des Hommes : « BAZEILLES »*

*A propos de la guerre de 1914/1918 : Un engagement global de la nation « LA FORCE NOIRE DANS LA GUERRE »*

*A propos de la guerre de 1939/1945 : Un engagement mondial « L'INTERFACE US/FR OPERATION DRAGOON »*



**SOUSCRIPTION « terre Fraternité » ET MOBILISATION POUR NOS BLESSES**  
Approche / Bilan / Stimulation et projet d'autres actions : visites, contact avec les familles...

**SOLIDARITE**

**Interventions individualisées auprès de membres en difficulté**

**Action auprès des Pères missionnaires** de la maison de retraite de Montferrier/Lez où résidait le Père Albert MATHIEU  
Vêtements, linge, appareillage médical, postes radio, TV, douceurs sont collectés par Michèle et Christian MERCIER

**Dons des membres** à l'ATDM34 en sus de la cotisation

**RAYONNEMENT DES TROUPES DE MARINE AU TRAVERS DE L'AMICALE**

**Excellence dans les relations avec les autorités civiles et militaires**

**Excellence dans l'organisation des cérémonies de Bazeilles**

En associant (si possible) inaugurations/baptêmes « Bazeilles 1870 »

**Volonté commune pour sensibiliser des élus au monde militaire et aux TDM en particulier**

**INFORMATION - COMMUNICATION**

**Un Site Internet relooké / Une mine d'informations ! (Intervention V. Rabot)**

**Bilan des connexions au site pour l'année 2011**

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Clics
janv-11	1 171	2 092	40 718	260 383
févr-11	722	1 263	10 447	81 422
mars-11	753	1 365	10 275	91 307
avr-11	588	911	5 299	46 994
mai-11	858	1 396	14 493	106 860
juin-11	770	1 329	25 385	146 940
juil-11	816	1 380	126 177	312 116
août-11	657	1 077	8 135	80 060
sept-11	889	1 608	33 513	202 979
oct-11	702	1 237	12 784	123 036
nov-11	705	1 242	13 122	110 393
déc-11	813	1 474	13 918	114 456
<b>Total 2011</b>	<b>9 444</b>	<b>16 374</b>	<b>314 266</b>	<b>1 676 946</b>
Total 2010	14476	21 483	211 959	750 733
Bilan	<b>-5 032</b>	<b>-5 109</b>	<b>102 307</b>	<b>926 213</b>

- Le site est connu et se porte bien, malgré la perte de nos stagiaires étrangers avec un maintien très élevé des clics ce qui montre qu'il y a quand même beaucoup de nouveaux visiteurs.
- 28281 ( près de 10/100) pages consultées de l'étranger, pour un total de 314266 pages.
- 39 personnes ont téléchargé le bulletin d'adhésion.

**LES SOUVENIRS ET LES TEMOIGNAGES QUE VOUS AVEZ SONT LES BIENVENUS**

**IL EST IMPORTANT DE NE PAS LES LAISSER DISPARAITRE**

Actions, missions particulières, situations originales, anecdotes, cancans d'outre-mer....

**Agenda 2012**

- **15 - septembre : cérémonie de Bazeilles ATDM34 à saint Gély du Fesc**
- **24 au 29 septembre congrès de la FNAOM à Castres.** Participation de l'Amicale prévue (organisation à l'étude)

**Le quitus du bilan 2011 est adopté à l'unanimité**

## 5. Renouvellement et recomposition du conseil d'administration

- **Sortants** : J-Y. FEVRIER, G. BARTOLI, L. LARMANDE, Y. NICAISE, V. RABOT, R. RAYBOIS,
- **Volontaires pour un nouveau mandat** : J-Y. FEVRIER, G. BARTOLI, L. LARMANDE, Y. NICAISE, V. RABOT, R. RAYBOIS. - **Volontaires entrant** : Christian GUEGAN - Jean Marie ROMAIN

Les volontaires pour un nouveau mandat : Jean-Yvon FEVRIER, Georges BARTOLI, Louis LARMANDE, Yvan NICAISE, Vincent RABOT, Roger RAYBOIS **sont reconduits par l'assemblée à l'unanimité**

Christian GUEGAN est **admis au conseil d'administration à l'unanimité**  
Jean -Marie ROMAIN est **admis au conseil d'administration à l'unanimité**

**Membres du CA** : Georges BARTOLI (2012), Jacques BOUTHIER (2011), Paul CHASSAGNEUX (2011), Jean-Yvon FEVRIER (2012), Christian GUEGAN (2012), Louis LARMANDE (2012), Jean-Marie LEMORT (2011), Yvan NICAISE (2012), Vincent RABOT (2012), Roger RAYBOIS (2012), Jean Marie ROMAIN (2012), Daniel VERIN (2010)

**Chargés de mission** : Juliette DRUINOT (2010) (visite aux anciens), Jean Pierre GOVERN (2010) (Porte Drapeau), Christian MERCIER (relation avec les pères missionnaires)

### Désignation d'un commissaire au compte

Maurice ANDREY

La composition du conseil d'administration et du bureau est renvoyée en annexe 1

## 6. Prévisions financières 2012

TITRES	REEL 2011			PREVISION 2012		
	DEBIT	CREDIT	SOLDE	DEBIT	CREDIT	SOLDE
REPORT		3296.78	3296.78		2709.06	2709.06
COTI ATDM		1522.50	1522.50		1876.00	1876.00
COTI A + 1		18.00	18.00			
COTI – FEDE	-367.50	367.50		-536.00	536.00	
S/T COT	-367.50	1908.00	1540.50	-536.00	2412.00	1876.00
REPAS	-7057.00	7051.00	-6.00	-7000.00	7000.00	
BAZAR	-350.00	82.00	-268.00	-200.00	200.00	
DAMIER		998.00	998.00		800.00	800.00
S/T ACT ASS	-7407.00	8131.00	724.00	-7200.00	8000.00	800.00
DONS		881.50	881.50		900.00	900.00
STAG.ETRAN						
FONDS SOLIDAR	** -728.90	280.00	-448.90	-1500.00		-1500.00
S/T ACT SOC	-728.90	1161.50	432.60	-1500.00	900.00	-600.00
REPRESENTATION	-1834.25		-1834.25	-1500.00		-1500.00
CORRESPOND	-656.00		-656.00	-700.00		-700.00
COPIES	-460.36		-460.36	-700.00		-700.00
FOURNITURES BUREAUX	-638.89		-638.89	-1000.00		-1000.00
ASSURANCES	-110.32		-110.32	-120.00		-120.00
S/T FRAIS GENE	-3699.82		-3699.82	-4020.00		-4020.00
SUBVENTIONS		415.00	415.00		415.00	415.00
TOTAL	12203.22	14912.28	2709.06	13256.00	14436.06	1180.06

- **Cotisation 2012** : toujours à 18 € avec reversement de 4,00 € à la FNAOM
- **Bulletins** : 3 à 4 par an et communication de tous les PV de réunion du CA (5 à 7/an)

## 7. Clôture de l'Assemblée générale ordinaire

## 8. Assemblée générale Extraordinaire

Proposition d'ajout dans les statuts : ARTICLE 5

Article actuel : **ARTICLE 5** : L'Amicale se compose de :

- **Membres actifs** : de droit, à jour de leur cotisation, tous ceux qui servent et ont servi dans les Troupes de Marine, les veuves ou conjoints des anciens membres et/ou des anciens des Troupes de marine ; tous ceux qui ont servi OM avec l'aval du Conseil d'administration.
  - **Membres à vie** : Tout membre versant 250 euros de dons dans la même année (cotisation+don)
  - **Membres de soutien** : ceux qui versent la cotisation +1€ jusqu'à 39,99 €.
  - **Membres bienfaiteurs** : les membres qui versent au moins 40€
  - **Membres d'honneur** : les personnes qui ont rendu des services à l'Amicale, tant pour sa création que pour son développement. Elles sont proposées par le conseil d'administration et nommées en assemblée générale.
- **Amis** : autres personnes désirant adhérer à l'Amicale. Cette adhésion est subordonnée à l'accord du Conseil d'administration.

Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation

**Article proposé** : ARTICLE 5 : L'Amicale se compose de :

- **Membres actifs** : de droit, à jour de leur cotisation, tous ceux qui servent et ont servi dans les Troupes de Marine, les veuves ou conjoints des anciens membres et/ou des anciens des Troupes de marine ; tous ceux qui ont servi OM avec l'aval du Conseil d'administration.
- **Amis** : autres personnes désirant adhérer à l'Amicale. Cette adhésion est subordonnée à l'accord Conseil d'administration. **Il ne peut y avoir plus de 10/100 de membres amis.**
  - **Amis ou Membres à vie** : ceux versant 250 euros de dons dans la même année (cotisation+don)
  - **Amis ou Membres de soutien** : ceux qui versent la cotisation +1€ jusqu'à 39,99 €.
  - **Amis ou Membres bienfaiteurs** : les membres qui versent au moins 40€
  - **Membres d'honneur** : les personnes qui ont rendu des services à l'Amicale, tant pour sa création que pour son développement. Elles sont proposées par le conseil d'administration et nommées en assemblée générale.

Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation

**L'assemblée vote à l'unanimité la modification de l'article sur le plan de la forme et du rajout d'amis** devant Membres à vie, Membres de soutiens et membres bienfaiteurs.

L'assemblée rejette à la majorité par 26 voix contre, 13 pour et 6 abstentions la proposition d'ajout de "**Il ne peut y avoir plus de 10/100 de membres amis.**"

**L'article retenu devient** : ARTICLE 5 : L'Amicale se compose de :

- **Membres actifs** : de droit, à jour de leur cotisation, tous ceux qui servent et ont servi dans les Troupes de Marine, les veuves ou conjoints des anciens membres et/ou des anciens des Troupes de marine ; tous ceux qui ont servi OM avec l'aval du Conseil d'administration.
- **Amis** : autres personnes désirant adhérer à l'Amicale. Cette adhésion est subordonnée à l'accord Conseil d'administration.
  - **Amis ou Membres à vie** : ceux versant 250 euros de dons dans la même année (cotisation+don)
  - **Amis ou Membres de soutien** : ceux qui versent la cotisation +1€ jusqu'à 39,99 €.
  - **Amis ou Membres bienfaiteurs** : les membres qui versent au moins 40€
  - **Membres d'honneur** : les personnes qui ont rendu des services à l'Amicale, tant pour sa création que pour son développement. Elles sont proposées par le conseil d'administration et nommées en assemblée générale.

Le président peut, après avis du conseil d'administration, exempter un membre de cotisation

## 9. Clôture de l'Assemblée générale extraordinaire

### • Interventions :

1. Témoignage sur la mission EPIDOTE en Afghanistan par Christian GUEGAN
2. CR de l'AG de l'AAMTDM à Fréjus le 21/01
3. Un Musée pour l'Histoire des Sahariens par Bernard ADELL
4. Présentation par Charles JANIER de son ouvrage "*Insignes de la guerre d'Algérie*"

Remise de Mérite Colonial à Claude DESMERGERS  
Remise de l'ancre d'or à Daniel SCHIRA

## "Le chef militaire et la gestion de l'image de la guerre chez ses personnels, leur famille, le public, les médias et les responsables politiques"



Le sujet qui m'est proposé est ambitieux, vaste et inévitablement polémique. Il associe deux notions complexes, l'image de la guerre par nature terrible et répulsive et le terme de gestion dans son acception de contrôle d'une situation par nature difficile. Et pour le commun des mortels gérer une situation difficile c'est inévitablement, atténuer les aspérités, arrondir les angles, bref travestir la vérité voir la dissimuler. Pour reprendre une expression d'une de nos humoristes à la mode : « On ne nous dit pas tout ! »

Si vous le permettez, je ne vais pas aborder ce sujet frontalement mais le traiter par touches successives en partant d'un fait précis et en traitant successivement du soldat d'aujourd'hui, de ses chefs, de sa famille, simultanément de l'influence qu'exerce sur les uns et les autres une opinion publique fortement médiatisée et hyperémotive pour, in fine, m'interroger avec vous sur les risques d'inhibition politique sous la pression des médias et de la rue.

### Le fait :

A l'initiative d'un collectif d'associations la loi suivante a été adoptée le 28 février 2012 :  
L'Assemblée nationale et le Sénat ont adopté,  
Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

### Article 1er

Le 11 novembre, jour anniversaire de l'armistice de 1918 et de commémoration annuelle de la victoire et de la Paix, il est rendu hommage à tous les morts pour la France.

Cet hommage ne se substitue pas aux autres journées de commémoration nationales.

### Article 2

Lorsque la mention « Mort pour la France » a été portée sur son acte de décès dans les conditions prévues à l'article L. 488 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, l'inscription du nom du défunt sur le monument aux morts de sa commune de naissance ou de dernière domiciliation ou sur une stèle placée dans l'environnement immédiat de ce monument est obligatoire.

La demande d'inscription est adressée au maire de la commune choisie par la famille ou, à défaut, par les autorités militaires, les élus nationaux, les élus locaux, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre par l'intermédiaire de ses services départementaux ou les associations d'anciens combattants et patriotiques ayant intérêt à agir.

### Article 3

La présente loi est applicable sur l'ensemble du territoire de la République. »

Dans le rapport de présentation du Sénat il est écrit : « En rassemblant ainsi l'hommage de la Nation tout entière à ceux qui se sont sacrifiés pour elle, le 11 novembre portera d'autant mieux les valeurs de la République et portera l'expression d'un message simple, lisible et actualisable, celui de la continuité des générations de ceux qui ont fait don de leur vie. **C'est le même sang, celui d'un même peuple, qui a été versé pour la France et ses valeurs quel que soit le lieu, quelle que soit l'époque.**

Aujourd'hui encore, des militaires et des civils, **et leur professionnalisme ne retire rien à la valeur de leur sacrifice**, sont capables de donner leur vie pour leur pays. La rénovation des cérémonies du 11 novembre doit être le moyen de faire œuvre de pédagogie et de faire comprendre à nos concitoyens le sens de l'engagement de notre armée sur des théâtres d'opération lointains. Elle participe au renforcement du lien Armée-Nation.

Enfin, elle est le symbole de l'unité de la Nation qui honore l'engagement de citoyens qui ont sacrifié leur vie à la défense d'un territoire, et plus encore des principes indéfectibles de liberté, d'égalité et de fraternité. »

Quelle ne fut pas ma peine, à l'annonce de ce projet, le 11 novembre 2011, d'entendre un ancien combattant toutes médailles dehors, regretter, sur fond d'arc de triomphe, qu'on envisage alors de mélanger les anciens, valeureux par définition et les plus jeunes aux mérites naturellement plus discutables. Quelques jours plus tard, dans la presse quotidienne régionale, un lecteur écrivait dans le courrier des lecteurs « Honorer dans un même souvenir les victimes de 14/18 et 39/45 et celles tombées lors de guerres coloniales ou répressives est une infamie. Un mort est un mort certes, et a droit au respect. Toutefois, il y a une différence entre ceux qui croyaient combattre pour la patrie et à qui on a pas demandé leur avis, et ceux qui le firent dans des conflits inutiles. Nos armées sont aujourd'hui engagées sur certains théâtres d'opérations. Le sont-elles pour défendre l'intégrité de notre sol ou des intérêts n'ayant que peu à voir avec la sécurité de ses habitants. »

La France est un beau pays. On peut tout y dire y compris le plus infâme en étant quasiment assuré que les médias s'en feront l'écho. En effet, s'il y avait infamie quelque part, je pense que c'était plutôt dans ces propos là.

Je connais bien les soldats de notre pays ; ils méritent mieux que cela et c'est d'eux dont je vais d'abord vous parler.

### 1/ Le soldat français :

Dire que les formes de la guerre ont évolué au fil des siècles est un truisme sur lequel je ne vais pas m'appesantir. Mais il est une chose qui n'a pas évolué au fil des siècles, c'est la perception qu'a le soldat de la guerre à la veille de la bataille. C'est de sa vie dont il s'agit. C'est elle qu'il met dans la balance pour « assurer par la force des armes la défense de la patrie et les intérêts supérieurs de la Nation » comme le stipule toujours la loi qui en définit les statuts. Il sait parfaitement que « son état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême. » Et qu'il soit soldat appelé sous les drapeaux hier aux heures les plus difficiles de notre histoire nationale ou soldat de notre armée professionnelle d'aujourd'hui,

qu'il ait par avance accepté ce sacrifice ou qu'il y ait été contraint par la loi, les appréhensions les plus viscérales, cette « détresse intérieure » qu'évoquait Roland Dorgelès sont restées les mêmes au fil des ans.

Tant que la conscription restera suspendue, la notion de consentement devrait continuer, en toute logique à l'emporter sur celle de contrainte mais finalement cela ne va pas de soit, notamment dans l'opinion publique. J'en veux pour preuve les questions parfois cinglantes qui m'ont été posées notamment par les médias aux lendemains de l'embuscade d'Uzbin. « On nous a dit qu'ils n'étaient même pas volontaires pour aller en Afghanistan ? Est-ce que vous trouvez cela normal ? » Bien évidemment que je le trouvais normal. Dans une armée de Métier, passés les 6 mois de période probatoire au cours de laquelle sont bien réexpliqués les risques encourus soulignés sans ambiguïté lors de la signature du contrat, la question ne se pose plus. Quand on a choisi ce métier, on ne choisit plus ses missions sinon il faut avoir l'honnêteté de changer de métier. C'est d'ailleurs une des raisons pour lesquelles je **préfère l'appellation de volontaire à celle de soldat de métier**. Aujourd'hui, on est soldat pour l'avoir voulu, même si les motivations initiales demandent à être, le plus souvent, solidement confortées. **Et en termes d'image, c'est probablement le point le plus important** à faire passer dans une opinion publique qui pourrait avoir le sentiment de s'être déchargée sur quelques uns de ses obligations en termes de sécurité collective.

Selon moi, le soldat d'aujourd'hui est plus proche des 40 000 volontaires de Jemmapes en novembre 1792 que des 300 000 tirés au sort de la levée en masse de février 1793 et des conscrits de la loi Jourdan qui stipulait que « Tout Français est soldat et se doit à la défense de sa patrie » et qui devait, à quelques aménagements conjoncturels près, traverser tous les régimes jusqu'en 1996.

**Nos soldats sont des volontaires** et je crois que notre pays peut s'enorgueillir à juste titre d'avoir de bons soldats, professionnellement rigoureux, enthousiastes dans l'action, volontaires dans l'adversité, courageux (nos plus jeunes décorés de la médaille militaire ont à peine 24 ans), généreux, unis par un esprit de corps et de camaraderie qui étonne souvent nos alliés. Oui, nos soldats sont capables de retourner dans le blindé en flammes qu'ils viennent d'évacuer sous le feu pour récupérer et sauver le camarade qui y était resté coincé. Oui, ils sont capables de continuer à se battre malgré leurs blessures jusqu'à ce que l'ennemi soit détruit ou repoussé et les conditions de leur évacuation réunies.

Il ne s'agit pas de les opposer aux conscrits d'hier dont ils entretiennent avec ferveur le souvenir inscrit dans les plis de leurs drapeaux mais simplement de leur reconnaître le mérite immense d'avoir accepté d'emblée d'aller au bout de leur engagement personnel et professionnel. Il serait d'ailleurs ridicule de les opposer, essentiellement pour des effets d'échelle dont personne ne disconvient, pour au moins trois raisons :

- La première, c'est que ce ne sont pas des mercenaires dans leur propre pays, mais, comme les conscrits, des citoyens à part entière dévoués corps et âme à leur pays, et qui ont besoin, eux aussi, de savoir et comprendre pourquoi on les engage en opération, qui ont besoin que l'on donne du sens à leur action.
- La seconde, c'est qu'il partage la même joie de vivre, la même insouciance que leurs très grands anciens. Relisons Dorgelès : « Insoucieux, solides, nos vingt-cinq ans éclatent de rire. La vie est un grand champ, devant nous, où l'on va courir... Mourir ! Allons donc ! Lui mourra peut-être, et le voisin et encore d'autres, mais soi, on ne peut pas mourir, soi... »
- La troisième c'est qu'ils sont capables des mêmes héroïsmes, du même courage que leurs anciens face à la mort ou dans cette lutte terrible pour reprendre leur place parmi nous après avoir été blessés voire mutilés. Ils sont tout aussi exposés aux mêmes peurs et aux mêmes fractures psychologiques mais aujourd'hui, ces « désordres post-traumatiques » sont mieux compris et surtout mieux pris en compte en amont comme en aval des opérations.

Hier comme aujourd'hui, comprendre. Pourquoi engager ces sanglantes offensives d'attrition en 1916 et 1917 ? Pourquoi s'engager en Afghanistan un siècle plus tard ? Expliquer aux Français les raisons de leurs engagements militaires est une obligation et c'est d'abord une responsabilité politique.

Depuis la nuit du 9 au 10 novembre 1989 et la chute du mur de Berlin après 28 ans d'existence, la dissolution officielle du pacte de Varsovie quelques mois plus tard à Prague et, in fine, l'éloignement d'une menace immédiate et potentiellement mortelle aux marches de notre très cher carré à Vauban, cette question est plus centrale que jamais. C'est celle que se posent les Français, c'est celle que se posent nos soldats et bien sûr leurs familles éprouvées par la perte ou la mutilation d'un être cher. En fait ils se posent deux questions qui sont plus que jamais au cœur de nos engagements d'aujourd'hui : **pourquoi et comment ?**

Il y a un siècle, les « maîtres politiques » et les chefs militaires étaient quasiment inaccessibles ce qui ne veut d'ailleurs pas dire qu'ils ne partageaient pas, tout comme aujourd'hui, les souffrances de leurs soldats. Le général Foch a perdu son unique fils et son gendre durant la première semaine de la guerre, le général Castelnau y a perdu 3 fils..., le général Lepage créateur du COS, le commandement des opérations spéciales a perdu son fils Loïc en Afghanistan.

Actuellement, le volume et le rythme des pertes permet ce contact direct et j'ai remarqué, à cette occasion, que les familles ne se trompent pas quand elles posent leurs questions. Au politique elle demandent inévitablement le **Pourquoi** et au militaire le **Comment**.

- Monsieur le Ministre (ou le député) que faisons-nous au Liban, en Afrique, en Afghanistan ?
- Mon général comment mon fils a-t-il été tué ?

Mais ce partage logique n'exonère pas le chef militaire de son obligation de donner du sens à l'action de ses hommes en leur expliquant aussi le pourquoi de leur action.

## 2/ Le chef militaire français :

Cette obligation professionnelle et surtout morale n'est cependant pas nouvelle. Le sérieux n'interdisant pas une certaine légèreté je commencerai par une anecdote que vous connaissez sans doute : En 1797, le colonel Bisson, chef de corps du 43e régiment d'infanterie de ligne, est désigné pour rejoindre l'armée d'Italie. Il quitte l'armée du Rhin pour un long et harassant périple. Après quinze jours de marche forcée, le régiment arrive en Bourgogne et vient à passer au pied du clos Vougeot. Le colonel fait alors sonner la halte, rectifier les tenues, aligner ses hommes en rang serré face à l'entrée et présenter les armes. En cet instant, les 50 hectares de vignes du clos sublimés par des générations de moines et vigneron à force de travail, de patience et d'observation étaient devenus le symbole d'un héritage à défendre, celui du génie français et de notre civilisation. Le colonel expliqua que pour cet héritage on pouvait demander à un soldat de se sacrifier. Le régiment reprit sa route, ragaillardisé par cette adresse aux accents patriotiques.

Pas sûr qu'il ait remporté le même succès aujourd'hui mais l'obligation de motivation reste la même. Mon capitaine que fait-on en Afghanistan, au Liban et ailleurs ? Certes il y a l'engagement personnel à servir, les copains de la section, le goût du risque, l'esprit d'aventure, le lieutenant qu'on suivrait au bout de la terre, l'esprit de corps et l'honneur du régiment mais ce n'est plus suffisant. On pourrait penser qu'à lire les journaux, regarder la télévision et consulter un « I phone » qui ne le quitte plus le citoyen-soldat sait tout de tout. Il n'en est malheureusement rien ; alors le chef explique tant bien que mal « qu'aujourd'hui, la survie de la Nation n'est plus réductible aux seules frontières de l'hexagone ni même à celles de notre bonne vieille Europe élargie à 27 mais qu'elle est liée à la stabilité d'un monde qui doit faciliter les échanges dont nous avons besoin pour vivre et améliorer nos conditions de vie, nous qui n'avons quasiment aucune source d'énergie, aucune matières premières et sommes condamnés à exporter ce que nous fabriquons pour acheter, pétrole, gaz, uranium et minerais en tous genres. **La France n'a donc pas d'autre alternative puisqu'elle prend sa part des ressources de la planète que de contribuer à sa stabilité.** Elle ne peut le faire seule bien évidemment mais elle doit y apporter la contribution que lui impose son histoire, sa puissance, ses valeurs, son statut de membre permanent du conseil de sécurité et moins, prosaïquement ses besoins les plus basement matériels. Permettre à l'Afghanistan, par exemple, de recouvrer sa souveraineté c'est contribuer à la stabilité de cette région et d'un sous-continent au sud duquel transitent 51% des conteneurs de la planète. 49 pays y contribuent, les USA à hauteur de 90 000 hommes, les Britanniques de 9500, les Allemands de 5000, les Italiens de 4000, c'est à dire un peu plus que nous...»

**Et puis il y a toute la dimension immatérielle** de nos missions. Oui le soldat français porte aussi, de par le monde, les valeurs de la République et croyez bien qu'ils y sont sensibles.

On est loin des mots du Lieutenant Cruchet dans les Croix de bois avant de monter à l'assaut : « Mes amis c'est pour la France, hein ! Une belle attaque...Nous allons enlever ça! »

Commander sera donc toujours d'abord expliquer puis conduire ses hommes au combat avec la double obsession de remplir sa mission en contenant les pertes au minimum acceptable, humainement et moralement. Le chef militaire a toujours été tiraillé, je dirais même écartelé entre l'obligation qui lui est faite de remplir sa mission et son souci de préserver la vie de ses hommes. On me dira que cette préoccupation a été bien seconde à certaines époques de notre histoire nationale. Pourtant, plus d'un chef l'ont érigée en vertu première : « C'est des privilèges de l'officier de troupe que d'être ainsi conduit à l'oubli de lui-même par la conscience acquise de ses responsabilités » se souvenait en 1971 Maurice Genevoix de son commandement de chef de section aux Eparges. Faire abstraction de soi pour ne plus penser qu'au succès de sa mission et à la vie de ses hommes.

Outre Manche le journaliste de « Times », Court Repington écrivait au moment de la crise des munitions de 1915 : « Ce qui nous importait vraiment c'était la sécurité des armées et le succès de notre cause ». A cette époque, le Royaume uni perdait jusqu'à 6 à 7 000 hommes par jour sur la Somme. Difficile de croire qu'on s'efforçait d'y concilier culte de la mission et préservation des hommes. Et pourtant...

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Le souvenir de ces grandes hécatombes du XXe siècle a entraîné, d'une façon très générale chez les européens, un rejet de la guerre, accéléré par la disparition de menace imminente à nos frontières orientales et la volonté d'engranger au plus vite, dans un contexte économique déjà difficile, les dividendes de la paix. Il est vrai que les chiffres pour notre seul pays donnent des frissons. Vous les connaissez : première guerre mondiale 1 400 000 tués, 4 300 000 blessés ; deuxième guerre mondiale : 238 000 tués, 400 000 blessés (sur un total, faut-il le rappeler, de 67 millions de morts à répartir en 25 millions de soldats et 42 millions de civils) guerre d'Indochine : 40 000 tués, 70 000 blessés ; guerre d'Algérie : 25 000 tués, 65 000 blessés.

Pourtant, nos armées n'ont jamais été autant engagées depuis 1962 que depuis ces dernières années, et pour nos militaires, soldats d'une Nation démocratique, les fondamentaux n'ont guère changé : parce qu'elle leur est confiée au nom du peuple français, par un Président de la République, chef des armées, élu au suffrage universel, leur mission est restée sacrée, jusqu'au sacrifice s'il le faut. Nos soldats non seulement le savent mais ils en sont convaincus et certains vont même jusqu'à conjurer leurs parents, par écrit, de leur épargner l'humiliation post-mortem des procédures judiciaires en cas de mort au combat.

Cette aversion de la société pour les pertes tout autant que notre incapacité à engager dans la première guerre du Golfe plus de 19000 soldats professionnels dont 12000 seulement de l'armée de Terre, au sein d'une coalition qui en comptait 938000 hommes dont 535000 américains, et notre obligation de tenir notre rang de membre permanent du conseil de sécurité, ont conduit fort logiquement à la professionnalisation des armées en 1996.

Où en est-on, 10 ans après la fin de ce processus ?

Techniquement, c'est plutôt une réussite et nos soldats s'acquittent plus qu'honorablement des missions qui leur sont confiées. Ce qui n'était pas prévu c'est que la charge émotionnelle suscitée par la mort du soldat professionnel au combat soit toute aussi forte que s'il s'était agi d'un appelé du contingent. C'est bien évidemment un sujet délicat qui fera dire aux détracteurs des armées : « Vous voyez bien que la vie humaine ne compte pas pour eux, puisqu'ils avaient calculé que la vie du soldat de métier ne compterait pas. » Bien évidemment que non. Je le dis avec d'autant plus de conviction que les hommes que j'ai commandés me connaissent bien : le chef sera toujours comptable de la vie de ses hommes et ce d'autant plus qu'il partage leur vie, leurs joies et

leurs peines depuis des années et connaît bien souvent leurs familles. Début avril un de nos VAB a sauté sur un IED. Le lieutenant chef de section, gravement blessé n'a eu de cesse de me vanter le courage de ses hommes. Mais c'est finalement un caporal qui, en a part, a eu le mot de la fin : « Vous savez, après l'explosion, le lieutenant a d'abord organisé notre sûreté immédiate face aux insurgés, puis les premiers secours, puis l'évacuation sanitaire, il nous a remonté le moral (il y avait un tué), puis d'un coup il s'est effondré suite à ses blessures. » Sa section et ses hommes avant tout. Enfin, il serait bien évidemment désastreux pour la reconnaissance qui leur est due et leur motivation en opération que la Nation se désintéresse de la mort au combat d'un des Siens au motif qu'il s'agit d'un professionnel de leur défense.

Comment en sommes nous arrivés là ?

### 3/ Des familles impressionnantes de courage.

S'il est bien une constante dans l'image que l'on se fait de la guerre depuis la nuit des temps s'est bien la douleur des familles éprouvées par la perte ou la mutilation au combat d'un être cher.

Le désespoir d'un père, d'une mère surtout, sera toujours irrépressible, la douleur d'une épouse profondément bouleversante et le désarroi des orphelins particulièrement poignant. Je le dis avec beaucoup d'émotion et un très profond respect, le comportement de nos familles dans l'épreuve force l'admiration. Quelles leçons de courage dans l'intimité du cercle familial et amical, loin du tintamarre médiatique.

Plus rentrée, la peine des camarades de combat n'en est pas moins profonde et sincère. « Le soldat n'a que son silence à offrir » disait Roland Dorgelès.

Le silence accompagne le plus souvent cette compassion initiale tant il est difficile de trouver les mots justes. Puis vient le temps des explications. Les familles veulent à juste titre savoir, comprendre. Lorsqu'elles vivent dans les garnisons, elles ont le plus souvent été associées aux préparatifs de la mission puis tenues informées autant qu'il est possible de le faire sans nuire au déroulement des opérations. Et puis les moyens d'aujourd'hui maintiennent le lien entre le soldat et l'arrière, en temps quasiment continu et réel. Est-ce un bien ? Est-ce un mal ? Bien que l'ayant vécu, je n'arrive pas à me faire une opinion définitive si ce n'est que désormais, c'est complètement incontournable, mais produit chez nos hommes, un étrange sentiment d'impuissance intrusive : on sait tout ce qui se passe, d'un côté comme de l'autre, mais on ne peut rien faire. Enfin, il nous faut veiller au maintien de pare-feu qui préservent la nécessaire confidentialité de la conduite des opérations et la sécurité des familles en base arrière.

Mais il est clair, que désormais en cas d'événements graves, les familles savent quasiment tout très rapidement...tout et son contraire comme c'est souvent le cas avec des témoins indirects ou des témoignages de seconde main.

C'est la raison pour laquelle elles veulent absolument connaître la version officielle des faits. Après le pourquoi ?... et la réponse du Politique, est arrivé le temps du comment ? ... et la réponse du Militaire « Comment mon fils, mon mari, mon frère a-t-il été tué ? Comment expliquez-vous que son casque ait été percé, que les balles n'aient pas été arrêtées par son gilet pare-balles et que cette opération se soit déroulée dans une zone infestée d'insurgés ? »

Alors le chef militaire explique, croquis et photos à l'appui comment les choses se sont passées. Non seulement il l'explique mais une fois que toutes les vérifications ont été faites, il l'écrit désormais aux familles qui le souhaitent pour donner corps à ses propos et laisser une trace qui les aidera dans leur travail de compréhension. Imaginez cet effort de transparence aux lendemains de la reprise du fort de Douaumont par exemple...

Mais il arrive que ce besoin légitime de transparence ne soit pas satisfait, que le doute persiste. Lorsque nos explications n'ont pas suffi, ou si nous ne sommes pas crus, cette quête de vérité conduit inexorablement vers ce qu'il est désormais convenu d'appeler la judiciarisation des opérations.

Comment en est-on arrivé là ? C'est finalement assez simple et correspond à une évolution de notre société qui touche tous les secteurs d'activités. Du temps de la conscription le sacrifice du soldat était porté par l'élan patriotique qui accompagnait l'engagement des armées dès lorsqu'il y allait de la survie de la Nation. Il n'en était pas moins douloureux pour autant. Mais avec la professionnalisation s'est produit un enchaînement somme toute assez logique entre armée de métier, métier et travail, travail et accident du travail, accident du travail et « la faute à qui ? » Très insidieusement, le principe de précaution s'est invité dans les opérations militaires...le droit de retrait pas encore !

Je me suis déjà très souvent exprimé sur ce sujet dans l'armée de terre où nos hommes et nos femmes sont quand même un peu perturbés par cette intrusion du fait judiciaire dans le champ de **l'action militaire tactique**, ce qui conduit inévitablement les cadres, les officiers comme les sous-officiers, notamment les plus jeunes, à s'interroger plus encore sur l'essence même de leur engagement au service d'une cause qui les transcende tous, le service toujours très exigeant de la Nation.

Cette évolution durablement structurante, sauf dérèglement complet de la planète et bataille pour notre survie, mérite qu'on s'y arrête encore.

En premier lieu, et il faut que cela soit très clair, les militaires de l'armée de Terre quel qu'en soit le grade ne se sont jamais sentis, au-dessus de lois qui les protègent tout autant qu'elles les obligent. Où qu'il soit déployé, le soldat français applique à la lettre les règles du droit international et national, nos règlements et nos règles éthiques et comportementales si bien synthétisées dans notre code du soldat. C'est une donnée immuable de notre métier, et nous savons parfaitement qu'il n'y a jamais eu d'immunité pénale, disciplinaire ou professionnelle du militaire.

Mais nous savons également qu'il n'y a jamais eu de modèle mathématique de la guerre et que l'engagement opérationnel a toujours été soumis à de fortes contingences. Le général de Gaulle a souvent souligné ce qu'elle nécessitait d'intelligence et d'instinct. Du Général Chanzy il disait : « C'est qu'il mêle à l'instinct de la guerre l'intelligence générale des événements ». Dans « La mort de près » Maurice Genevoix dit sensiblement la même chose en parlant « d'intelligence qui déduit. » mais la déduction, parfois mathématique mais le plus souvent instinctive dans la tourmente, n'est qu'un procédé de pensée et **restera toujours faillible**.

Le chef tactique conduit l'action sur le terrain, au nom de la Nation voire, de plus en plus souvent, au nom de la collectivité internationale. Ce point est fondamental. Il fonde le principe même de la légitimité de l'action des armées. Il explique

pourquoi, pour remplir sa mission, le chef militaire accepte de prendre des risques au combat et d'en faire prendre à ses hommes, jusqu'au sacrifice si nécessaire et d'infliger la mort à son adversaire.

A ce titre il est protégé par l'article 17-2 de la loi 2005-270 du 24 mars 2005 relative au statut général des militaires : "N'est pas pénalement responsable le militaire qui, dans le respect des règles du droit international et dans le cadre d'une opération militaire se déroulant à l'extérieur du territoire français, exerce des mesures de coercition ou fait usage de la force armée, ou en donne l'ordre, lorsque cela est nécessaire à l'accomplissement de la mission."

Cela dit les choses peuvent parfois mal tourner. Après coup, loin de la violence et du stress des combats, sans maîtriser ni le contexte ni ses propres émotions et en s'en remettant le plus souvent aux experts polyvalents qui savent tout sur tout et nous abreuve de tout, il est toujours facile de condamner une mauvaise appréciation de situation ou la décision tactique ayant conduit au revers de fortune et de les peser à l'aune de la mise en danger d'autrui.

**Que dit l'article L 4123-11 du code de la défense :** Sous réserve des disposition du quatrième alinéa de l'article 121-3 du code pénal, les militaires ne peuvent être condamnés sur le fondement du troisième alinéa de ce même article pour des faits non intentionnels commis dans l'exercice de leurs fonctions que s'il est établi qu'ils n'ont pas accomplis les diligences normales compte tenu de leurs compétences, du pouvoir et des moyens dont ils disposaient ainsi que des difficultés propres aux missions que la loi leur confie.

**L'article 121-3 du code pénal est connu:** Il n'y a point de crime ou de délit sans intention de le commettre.

Ce qui l'est moins c'est la suite.

Toutefois, lorsque la loi le prévoit, il y a délit en cas de mise en danger délibérée de la personne d'autrui.

*3e alinéa : (Loi N° 2000 du 10 juillet 2000) Il y a également délit, lorsque la loi le prévoit, en cas de faute d'imprudence, de négligence ou de manquement à une obligation de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, s'il est établi que l'auteur des faits n'a pas accompli les diligences normales compte tenu, le cas échéant, de la nature de ses missions ou de ses fonctions, de ses compétences ainsi que du pouvoir et des moyens dont il disposait.*

*4e alinéa : Dans le cas prévu par l'alinéa qui précède, les personnes physiques qui n'ont pas causé directement le dommage, mais ont créé ou contribué à créer la situation qui a permis la réalisation du dommage ou qui n'ont pas pris les mesures permettant de l'éviter, sont responsables pénalement s'il est établi qu'elles ont, soit violé de façon manifestement délibérée une obligation particulière de prudence ou de sécurité prévue par la loi ou le règlement, soit commis une faute caractérisée et qui exposait autrui à un risque d'une particulière gravité qu'elle ne pouvait ignorer.*

Comme on dit dans les « popotes », on pourrait se demander s'il est bien raisonnable de continuer à apprendre à nos soldats à monter à l'assaut ou à s'opposer à ceux qui viendraient à y monter...

Pour ma part, je reste convaincu que tant que le soldat accomplira ses missions en conscience, en se souvenant à chaque instant de ce qu'il a patiemment et durement appris et acquis à l'entraînement, en un mot tant **qu'il accomplira les diligences normales de l'article 16 de la loi fixant son statut**, il n'aura aucune raison d'appréhender l'appréciation d'un censeur sur sa conduite au combat. Mais il faut en convaincre notamment nos jeunes chefs qui portent la responsabilité de l'exécution tactique !

Cette évolution, comparable à celle qui existe dans quasiment tous les corps de métier, me conduit à faire un constat, poser une question et à exprimer cinq appréhensions.

Le constat : cela fait longtemps maintenant que tous les insurgés de la planète ont compris que dans nos sociétés profondément marquées par le souvenir des tueries du siècle passé, l'émotion l'emportait désormais à coup sûr sur la raison. Ce véritable fait de société est un atout incontestable dans le jeu de nos adversaires et affaiblit nos armées sur le terrain. C'est comme ça !

La question : qui va apprécier l'accomplissement des diligences normales ? Actuellement nos unités engagées en opérations sont suivies par des détachements prévôtaux qui rendent compte directement au parquet du TGI de Paris depuis la suppression du TAAP de Paris. Il conviendra de donner aux juges et aux procureurs la formation leur permettant d'apprécier en toute connaissance de cause les dossiers qui leur seront soumis. Sur ce point je veux rester confiant.

Les appréhensions :

- l'inhibition de nos soldats et de leurs cadres au point que nos unités s'en trouvent paralysées ;
- La « castration » du RETEX. Jusqu'à présent, pour tirer tous les enseignements de nos engagements, on se livrait systématiquement à une analyse après action sans concession appelée RETour d'EXpérience. Désormais, ces documents à finalité pédagogique pourraient devenir autant d'éléments à charge. Je doute qu'ils soient aussi fouillés que par le passé. Nous y perdrons en capacités de progrès.
- la fragilisation de notre recrutement en cadres motivés et en soldats confiants ;
- la fragilisation, par amertume et lassitude, de notre réseau social de solidarité, bénévole pour l'essentiel ;
- l'affadissement de la reconnaissance de la Nation envers ceux qui sont allés au bout de leur engagement à son service, puisque du statut de défenseur de la Nation, ils pourraient en devenir, de plus en plus souvent, les accusés.

Fort heureusement, dans l'immédiat, nos soldats engagés en opérations ou se préparant à y partir, surmontent ces interrogations et restent très concentrés sur leur mission mais cette judiciarisation de nos opérations aura inévitablement une incidence sur les capacités de résilience de la Nation. J'y reviendrai in fine.



#### **4/ J'évoquais plus haut le risque d'inhibition du soldat au combat. Le vrai danger pour nos démocraties, c'est en fait le risque d'inhibition politique sous la pression de l'opinion publique et des médias, l'une et les autres se nourrissant mutuellement.**

Au lendemain des deux guerres mondiales puis durant la guerre froide et les guerres de décolonisation, les grands mouvements pacifistes et les slogans dont ils se faisaient l'écho rendent bien compte de l'évolution des mentalités et au final du casse tête que représente désormais, pour les politiques, le recours à la force armée. Vous les connaissez : « la der des der, mort à la guerre, plutôt rouge que mort etc. »

C'est un peu sur la base de ces slogans que s'est bâti le concept de zéro mort, le rêve utopique de la guerre sans pertes ni dégâts collatéraux et une course effrénée à la surprotection.

Quoi qu'il puisse s'en dire, je vous assure que ce concept est toujours plus vivace que jamais et se retrouve en filigrane de tous nos ordres d'opération et de nos règles d'engagement opérationnel. Il s'ensuit pour les unités engagées sur le terrain et leurs chefs une pression dont vous n'avez pas idée. En revanche vous pouvez être certain que tous les insurgés de la planète, toujours eux, ont parfaitement compris tout le bénéfice qu'ils pouvaient en tirer.

Cela dit, je comprends les responsables politiques qui portent la responsabilité de l'engagement des armées et que Lloyd George se soit laissé aller à déclarer en pleine guerre : « que jamais il n'accepterait la situation du garçon boucher qui conduit les bêtes à l'abattoir, et que rien ne le ferait s'y résigner. » Il mena pourtant la guerre à son terme !

Après avoir réalisé au fil des ans que le feu tuait quel que soit le calibre utilisé, nos hommes politiques ont surtout réalisé que l'engagement au sol était plus meurtrier que tout autre. L'évolution de la stratégie américaine rappelée dans le document préparatoire au futur livre blanc sur la défense et la sécurité nationale est éclairant à ce sujet. Je cite. « Les difficultés rencontrées en Irak et en Afghanistan pour tenter de construire des états de droit démocratiques, en dépit des moyens déployés, ainsi que le coût, y compris humain, des opérations, ont alimenté une crise de confiance dans l'opinion publique qui n'est pas sans rappeler la période post-Vietnam. Les responsables militaires ont, de leur côté, un certain degré de réticences à réengager les armées américaines dans des opérations de « nation building ». »

« Les expériences irakienne et afghane ont en outre mis en lumière l'importance pour les USA de ne pas s'engager seuls. La tendance est désormais au recours croissant à des partenaires et, sur le plan de l'engagement des forces, aux forces aériennes et navales et aux actions indirectes au détriment des interventions de longue durée à forte empreinte au sol. »

Pour résumer : jamais seuls, le moins possible au sol et surtout au moindre coût financier et humain. Entre nous et les USA tout est affaire d'échelle et de temps. Cette évolution est déjà en marche. Reste à définir la notion de moindre coût humain.

Regardons l'Afghanistan :

La coalition compte 131 000 hommes de 49 nationalités. 3011 ont été tués (chiffres mai 2012).

- Avec 90 000 hommes les Américains représentent 68% de la coalition. Ils comptent 1892 tués dont 144 femmes soit 63% des pertes de la coalition.
- Avec 9500 hommes les Britanniques représentent 7% de la coalition. Ils comptent 414 tués soit près de 14 % des pertes de la coalition.
- Avec 3985 hommes les Français représentent 3% de la coalition. Ils comptent 83 tués soit moins de 3% des pertes de la coalition.

Va-t-on désormais fixer, avant chaque opération, des taux de pertes humainement et politiquement acceptables au pro rata du poids que l'on pèse dans la coalition, ou alors au prorata du volume de forces engagés ? Que fera-t-on lorsque ces « quotas » seront dépassés ?

Bien franchement j'ai du mal à cerner l'avenir. Je vous le disais plus haut. Il n'y a pas de modèle mathématiques de la guerre. Va-t-on élaborer un modèle mathématique des pertes au combat ?

Entre 2002 et 2011, il y a eu 1089 militaires tués dans l'armée de terre dont 334 en service dont 68 au combat stricto sensu dont 51 en Afghanistan sur un total de 82 toutes causes confondues.

Ils y faisaient avec passion le métier qu'il avait choisi en toute connaissance de cause. La mort du soldat au combat n'est pas une mort ordinaire et on répugne à la comparer aux autres causes de mortalité dans notre pays mais dès lors qu'il y va de la de la défense de la patrie et des intérêts supérieurs de la Nation, il faut bien se souvenir collectivement de ce que nous dit la loi de la République : L'état militaire exige en toute circonstance esprit de sacrifice, pouvant aller jusqu'au sacrifice suprême...Le soldat connaît cette exigence puisqu'il l'a acceptée.

Comment conclure ?

En termes d'image de la guerre, je suis toujours frappé de voir à quel point les Français ont une perception linéaire de leur défense. Cette ligne de front imaginaire est sans aucun doute une survivance dans notre inconscient collectif des tranchées qui couraient, il y a un siècle, de la Suisse à la mer du Nord et de l'effusion sanglante qui s'y déroula. La débâcle de 40 renvoie encore à l'enfoncement de cette ligne.

Aujourd'hui, cette notion de ligne est vide de sens. En 1914, on pouvait aligner un fantassin tous les cinquante centimètres entre Nice et Dunkerque. Un siècle plus tard on pourrait faire la même chose entre l'échangeur de Vendargues et celui de Montpellier Sud. Notre ultime rempart, notre dernière ligne de défense, c'est la dissuasion. Nos armées conventionnelles assurent essentiellement notre défense en contribuant à la stabilité du monde.

Plus distante dans les faits mais plus omniprésente que jamais du fait des médias, l'image de la guerre s'en trouve non seulement bouleversée mais j'ai le sentiment qu'aujourd'hui il n'est plus possible de la gérer. Compte-tenu des moyens d'information collectifs et individuels actuels, elle échappe désormais à tout contrôle et se gère pour ainsi dire toute seule, ce qui

ne veut pas dire pour autant que ce que nous voyons et entendons, très souvent parcellaire voire biaisé, nous renvoie une image conforme à la réalité globale.

Cela dit, pour le soldat dans l'attente de l'action de combat et pour sa famille dans l'attente du mot qui viendra la rassurer ou au contraire l'accabler, rien n'a vraiment changé si ce n'est, désormais, pour le chef tactique, la perspective infamante d'avoir à rendre des comptes pour les décisions qu'il sera amené à prendre en conduite. Ce n'est pas rien !

Je souhaite que notre pays puisse continuer à contribuer, à sa juste place, à la stabilité du monde. Nous en avons besoin pour vivre, je dirais même pour survivre. S'il continue de faire ce choix, il lui faudra compter sur une armée de volontaires capables d'aller au bout de leurs engagements personnels et professionnels au service de la France et des familles capables de surmonter leur douleur pour dire : « Oui, c'était le choix de mon fils (de mon mari, de mon frère), notre peine est immense mais nous en sommes fiers. »

Et les uns comme les autres devront continuer à bénéficier de la considération de la Nation. Le jour où elle viendrait à faire défaut nous n'aurions plus d'armée motivée, bref plus d'armée tout court. La France ne pèserait plus grand chose ce que manqueraient pas de nous reprocher les générations futures.

**Dans sa présentation de « La France et son armée », Hervé Gaymard ne dit pas autre chose : « Mais tant qu'un Français fera le choix du métier des armes, qu'il portera les armes de la France pour tous ses compatriotes qui lui ont délégué cette mission, sans en avoir le plus souvent conscience, au risque de perdre sa vie et de revenir drapé de tricolore, vers lui doivent monter notre reconnaissance et notre profond respect. Et les décideurs politiques, en charge du long terme, doivent prendre la claire conscience de leurs responsabilités. Car jamais l'histoire ne finit.**

*Général d'Armée IRASTORZA*

Le général d'armée (2S) IRASTORZA Elrick est nommé président du conseil d'administration du groupement d'intérêt public : **Mission du centenaire de la Première Guerre mondiale - 1914-2014**

[\(Arrêté du 12 avril 2012\)](#)



### ***NOS PERES MISSIONNAIRES EN RETRAITE***

*Christian et Michèle MERCIER maintiennent le contact avec la maison de retraite des Missions Africaines de Montferrier sur Lez où résidait notre Ami marsouin : le Père Albert MATHIEU.*

*Si vous le souhaitez vous pouvez offrir vos effets inutilisés - pantalons, chemises, tricots, vestes, blousons....), du linge de table - serviettes, nappes...) en bon état - propres et repassés) ou une douceur - chocolats, bonne bouteille....) Notre Colonial de Grabels assure le regroupement et apportera ces dons, au nom de l'ATDM34, aux Pères Missionnaires qui apprécieront notre geste.*

*Le personnel et quelques Pères - à 80/90 ans ils sont en droit de perdre un peu la mémoire) se souviennent parfaitement de notre action au profit du Père Albert Mathieu dont la tombe, en très bon état, s'honore de la plaque commémorative ATDM34 déposée le 11 novembre 2006 à l'occasion d'une petite cérémonie.*

**Christian et Michèle MERCIER - 12 lot Calixte - 34790 GRABELS – tél : 0467108164**

### ***NOS ANCIENS ET NOS MALADES***

**Prenez quelques instants pour consulter le listing des adhérents et téléphonez leur ou faites leur une courte visite, pour les écouter, leur parler : ils seront heureux.**



# ATDM 34



## *A l'honneur*



**Colonel Christian MERCIER promu au grade de Commandeur dans l'ordre de la Légion d'Honneur**



**Croix du combattant volontaire  
avec barrette "Afrique du Nord  
Louis LARMANDE**



**Claude DESMERGERS  
Mérite colonial.**



**René FINOSKI  
Ordre du Mérite agricole**



## *IN MEMORIAM*



**Stéphane FRACHET**



**Marcel RIVIERE  
REICHENBACH**



**André GUINET**



**Jean-Louis LAPORTE**



# ATDM 34



*Père et fils*



*Notre clairon à l'honneur*



*Serrés pour l'apéro*



*Prêts pour les agapes*

